



Installateur de téléphone paritel et leaser viatelease

Par **laurpen**, le **12/01/2016** à **15:41**

Bonjour,

Faire très attention à 3 sociétés qui sont liées. Pour un contrat de départ signé, vous vous rencontrez 8 ans après qu'il n'y a pas deux dates d'échéance identique.

Voilà plus d'un an que j'essaye de me sortir de cette affaire suite au rachat d'un bâtiment ou il y avait du matériel téléphonique PARITEL. Derrière on se rend compte qu'il y a BNP PARIBAS "leasing" (pas du tout aimable : une catastrophe, et, cerise sur le gâteau un petit nouveau : VIATELEASE, qui était inconnu au bataillon! Les 3 font la paire... !!!

A ce jour, je suis sorti de chez paritel mais je suis ennuyé par les deux autres à qui je dois payer !

Suite au rachat d'un bâtiment, nouvelle activité, ou il y avait du matériel téléphonique qui avait été signé par l'ancien propriétaire, car je n'ai jamais rien signé. Est ce que je suis dans l'obligation de régler leurs factures svp ?

Par **morobar**, le **12/01/2016** à **19:17**

Bonsoir,

Comme on se sait pas ce que vous avez acheté et l'étendue de ce qui est noté dans la convention relative au bâtiment, ou/et au fond de commerce, il est difficile de vous répondre.

Par **laurpen**, le **13/01/2016** à **10:41**

Bonjour,

Je n'ai pas signé d'avenant de reprise de ce matériel, l'ancienne société signataire n'existe plus, elle a été radiée. J'ai juste racheté un portefeuille client.

Par **morobar**, le **13/01/2016** à **11:39**

Bonjour,

Ce n'est pas ce que vous avez indiqué dans votre premier message, puisque vous avez aussi acheté un bâtiment.

Ces prestataires n'ont pas inventé votre nom pas plus que votre adresse, et ils semblent vous considérer comme substitué aux droits et devoirs du commerçant précédent.